

COMMUNE DE KERIEN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-212200885-20260929-0314092026-DE

Délibération n°03-14-09-2026

Date de convocation : 07 Septembre 2026

Date d'affichage : 07 Septembre 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Absents : 01

Procuration : 01

Absent : Didier LEMONNIER

Procuration : Didier LEMONNIER a donné à Marylène SALLIOU

Présents : Etaient présents : Mesdames Messieurs BOUTIER Yvon, HENRY Denis, GAUTIER Brigitte, LE BRIS Gildas, FLOHIC Christelle, IZAMBOURG Antoine, RÉ Emilie, SALLIOU Marylène, THOMAS Éric.

Secrétaire de séance : Brigitte GAUTIER

L'an deux mille vingt-six, le lundi 14 septembre 20 h, le Conseil municipal de la commune de Kerien, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOUTIER Yvon, Maire.

PROGRAMME DE VOIRIE 2026

Lors du vote du Budget primitif 2026, le Conseil municipal a provisionné un programme de voirie pour 2026 à hauteur de 60 000 €.

Le service de voirie de Guingamp Paimpol Agglomération, offre la possibilité aux communes de son territoire de participer à un appel d'offres groupés. Dans ce cadre le service voirie de Guingamp Paimpol Agglomération a été sollicité et a estimé les travaux de voirie pour Kerien, comme demandé ci-après :

✓ Kereven 110 ml - 3, 50 m largeur	: 10 381, 80 €
✓ Kersalioù Crec'h 32 ml - 3,20 m de largeur	: 2 995, 28 €
✓ Saint-Norgant / Etang du Blavet 530 ml - 3,60 me de largeur	: 31 233, 71 €
✓ Kereven / Le Magourou 920 ml - 3, 80 me de largeur	: 56 561, 74 €
✓ Soit un total de	: 101 172, 53 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le programme de voirie pour 2026, comme suit :

✓ Kereven 110 ml - 3, 50 m largeur	: 10 381, 80 €
✓ Kersalioù Crec'h 32 ml - 3,20 m de largeur	: 2 995, 28 €
✓ Saint-Norgant / Etang du Blavet 530 ml - 3,60 m de largeur	: 31 233, 71 €
✓ Soit un total de	: 44 610, 79 €

Et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce dossier.

Fait et délibéré à Kerien, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme, le 28 Septembre 2026

GAUTIER Brigitte, Deuxième Adjointe au Maire
Secrétaire de séance



BOUTIER Yvon,
Maire

